



ffme

fédération
française
de la montagne
et de l'escalade



Fédération française
de spéléologie

Canyonisme

Règles de sécurité

Adopté en comité directeur le 12 juin 2004

Sommaire

1	OBJET DE CETTE NORME	2
2	REFERENCES REGLEMENTAIRES	2
3	GENERALITES	2
3.1	DEFINITIONS.....	2
3.2	CONDITIONS DE PRATIQUES	3
4	SE PREPARER	3
4.1	SE RENSEIGNER, S'INFORMER PRECISEMENT :	3
4.2	ANTICIPER :.....	3
5	S'EQUIPER :	4
5.1	EQUIPEMENT INDIVIDUEL	4
5.2	EQUIPEMENT COLLECTIF :.....	4
5.3	EQUIPEMENT DE SECOURS	5
6	PROGRESSER EN SECURITE :	5
7	RESPECTER LE MILIEU ET LES AUTRES USAGERS	6
8	INFORMER :	6

Document réalisé par la Fédération française de la montagne et de l'escalade (FFME), avec la Fédération française de spéléologie (FFS) et en concertation avec la Fédération des clubs alpins français (FCAF), le Syndicat national des guides de montagne (SNGM), le Syndicat national des professionnels de l'escalade et du canyon (SNAPEC) et le Syndicat national des professionnels de la spéléologie et du canyon (SNPSC).

Règles de sécurité en canyonisme

1 OBJET DE CETTE NORME

Ces recommandations de sécurité précisent les modalités de pratiques de l'activité canyonisme dans de bonnes conditions de sécurité.

2 REFERENCES REGLEMENTAIRES

- Article 17 de la loi sur le sport du 16 juillet 1984 modifiée 2000 ;
- Instruction 98-104 JS recommandation pour la pratique du canyonisme ;
- Arrêté du 20/06/2003 (annexe VII) – précise les conditions d'encadrement, organisation et pratique de l'escalade en centre de vacances et centre de loisirs sans hébergement ;
- Normes FFME de classement technique des canyons ;
- Normes FFME d'équipement en canyon.

3 GENERALITES

3.1 *Définitions*

Corde dynamique :

Corde permettant d'arrêter la chute libre d'une personne engagée en alpinisme ou en escalade, avec une force de choc limitée.

Corde semi-statique :

Corde utilisée pour le déplacement et la progression sur corde (spéléologie, canyonisme).

Connecteurs :

Mécanismes ouvrables qui permettent aux grimpeurs de se relier directement ou indirectement à 1 point d'ancre (mousqueton, mousqueton de sécurité, maillon rapide, ...).

Descendeur :

Système de freinage utilisé principalement pour la descente.

Equipement de Protection Individuelle (ÉPI) :

Tout dispositif ou moyen destiné à être porté ou tenu par une personne en vue de la protéger contre un ou plusieurs risques susceptibles de menacer sa santé ainsi que sa sécurité. Une réglementation spécifique s'applique aux ÉPI contre les chutes de hauteur dans lesquels nous retrouvons la majorité du matériel de sécurité utilisé en canyonisme.

Harnais :

C'est un équipement qui permet de relier le grimpeur à sa corde afin de répartir les efforts consécutifs à l'arrêt d'une chute ou à une suspension prolongée.

Le terme « baudrier » est fréquemment utilisé pour désigner le harnais.

Longe :

Objet en corde ou sangle muni d'un connecteur à l'une de ses extrémités.

Elle permet de se relier (ou s'attacher) à tout point d'ancrage ou amarrage.

Relais :

Système d'ancrages placé en fonction de l'itinéraire, des obstacles et de leur longueur, sur lequel les canyonistes pourront fractionner leur progression.

3.2 Conditions de pratiques

Le canyonisme est une activité sportive se déroulant dans un milieu souvent engagé avec des conditions de pratique pouvant varier très rapidement, notamment à cause des variations de débit d'eau. Il conviendra donc d'agir avec toute la connaissance, la conscience et le discernement nécessaire à une pratique raisonnée. Le système de cotation défini dans les normes de classement technique, permet de classer cet engagement.

4 SE PREPARER

4.1 Se renseigner, s'informer précisément :

- sur la réglementation locale ;
- sur le parcours : cotation, dénivelé, conditions particulières, horaires, y compris marche d'approche et retour, en consultant les topo-guides, les plaquettes d'informations, les organismes professionnels ou associatifs d'encadrement ;
- sur les échappatoires, routes, accès supplémentaires (carte IGN 1/25 000) ;
- sur le débit d'eau (dépendant des précipitations antérieures, de la situation géographique, de l'altitude, de l'importance du bassin versant ...) ;
- sur les capacités tampon du bassin (couvert végétal, type de roche, état de saturation) et les temps de réponse en cas de précipitations et/ou de fonte des neiges et glaces, en amont ;
- sur la météo (température, précipitations, risques d'orage...) ;
- sur la régulation artificielle des débits des cours d'eau ;
- sur le moyen le plus rapide de déclencher les secours.

4.2 Anticiper :

- éviter de partir ou progresser seul ;
- adapter le choix de l'itinéraire et de la progression dans le canyon au niveau technique et physique de chacun des participants. Ne surestimez pas vos capacités ni celles de ceux qui vous accompagnent ;
- prévoir une marge horaire de sécurité. ;
- prévoir de partir suffisamment tôt ;
- prévenir une tierce personne de l'itinéraire choisi et de l'heure probable de retour ;
- prévoir nourriture et boisson ;
- choisir l'équipement individuel et collectif en rapport à l'itinéraire sélectionné.

5 S'EQUIPER :

La plupart des matériels utilisés en canyonisme relevant de la réglementation particulière des « équipements de protection individuelle contre les chutes de hauteurs» sont soumis à des procédures de gestion spécifiques précisées par les notices des fabricants et les recommandations fédérales sur la gestion des EPI.

Utiliser du matériel répondant aux exigences des normes européenne portant obligatoirement le marquage « CE » :

- les cordes ;
- les harnais ;
- les cordelettes ;
- les connecteurs (mousquetons, maillons rapides...) ;
- les sangles ;
- les coincideurs ;
- les casques ;
- les anneaux cousus ;
- les bloqueurs ;
- les pitons ;
- les coincideurs mécaniques ;
-

Emportez du matériel adapté au parcours et aux conditions météorologiques.

5.1 *Equipement individuel :*

En fonction du parcours prévu, chaque participant s'équipera de :

- vêtements isothermes (veste à manches longues et pantalon, selon les canyons) ;
- casque de protection d'escalade adapté aux risques principaux (chute de pierre, glissade ...) ;
- chaussures polyvalentes nage/marche ;
- harnais type canyon, escalade ou spéléologie, selon les canyons ;
- longe simple ou double dynamique selon les canyons ;
- 下降器 et mousqueton de sécurité.

5.2 *Equipement collectif :*

Prévoir pour le groupe en fonction du parcours prévu :

- corde(s) adaptée(s) au canyonisme (semi statique), rappelable(s) permettant le franchissement de chacun des obstacles, qu'il soit à composante verticale et/ou horizontale ;
- corde adaptée au canyonisme permettant le franchissement du plus grand obstacle, qu'il soit à tendance verticale et/ou horizontale et pouvant éventuellement être utilisée en cas d'incident. ;
- mousquetons de sécurité, sangles et/ou anneaux de cordes ;
- sac de portage "auto videur" avec bidon ou sac étanche, le tout flottant ;
- couteau ou système coupant, de sécurité, permettant de sectionner la corde en cas d'urgence ;
- masque subaquatique ;
- au minimum deux sifflets ;

- lampe frontale ;
- une corde de sécurité "eau vive" pour les canyons à dominante aquatique.

5.3 *Equipement de secours :*

- trousse de premier secours, briquet, bougie, couverture de survie ;
- matériel de remontée sur corde ;
- matériel de rééquipement de « fortune », non obligatoire pour les canyons classés « sportifs ».

6 PROGRESSER EN SECURITE :

- progresser ensemble, à vue les uns des autres ;
- contrôler systématiquement les amarrages et prendre les mesures en conséquence ;
- vérifier la longueur des cordes et leur état. Placer des protections aux points de frottement ou utiliser des techniques qui permettent d'éviter les points de frottement prolongés. Il est conseillé d'utiliser « l'enkitage » de la corde ;
- adapter le choix des techniques de progression et d'agrès au niveau technique et physique de chacun des participants, en relation avec les obstacles rencontrés dans le canyon (assurage, auto-assurage, accès aux amarrages sécurisés, corde réglée en hauteur, rappel débrayable, rappel guidé, rappel dévié, rappel assuré ...) ;
- vérifier systématiquement la faisabilité d'un saut ou glissade dans les vasques (profondeur, encombrements, mouvements d'eau, etc.) ;
- rester attentif à la gestion des sacs (acheminement lors d'un rappel, mouvement d'eau, flottabilité,...) ;
- enlever le sac et fixer descendeur et longe(s) sur le côté du baudrier est recommandé pour des sauts de 3 m et plus ;
- rester très vigilant dans les progressions de marche ou les désescalades, se méfier des risques de glissades accidentelles ;
- rester très vigilant face aux différents mouvements d'eau (rappel, drossage, siphon ...), au besoin ou en cas de doute, les éviter ;
- utiliser les signes et codes conventionnels de communication visibles et/ou audibles entre les membres du groupe (cf manuels techniques de référence canyonisme de la FFME et / ou la FFS);
- veiller à se nourrir et s'hydrater régulièrement, emporter des boissons et des aliments énergétiques (important en cas d'attente forcée et pour lutter contre le refroidissement) ;
- surveiller le comportement et l'état de fatigue des personnes vous accompagnant ;
- rester attentif à l'évolution météorologique ;
- surveiller une montée éventuelle du niveau d'eau et savoir agir en conséquence ;
- veiller à ce que le comportement d'un pratiquant ne mette pas en danger le groupe ou lui-même ;
- *savoir renoncer, se mettre à l'abri ou échapper en cas de :*
 - *dégradation des conditions météorologiques,*
 - *dégradations des conditions physiques de certains membres du groupe,*
 - *mauvaises conditions de terrain,*
 - *équipement défectueux,*
 - *progression trop lente.*

7 RESPECTER LE MILIEU ET LES AUTRES USAGERS

- respecter les riverains, les pêcheurs, les baigneurs ou les randonneurs qui partagent votre lieu de loisir ;
- rester patient avec ceux qui vous précèdent, conciliants avec ceux qui vous doublent ;
- préférer les rives au lit du torrent dans les sections de marche, afin de limiter le piétement du fond de la rivière ;
- respecter l'eau, la flore, la faune ;
- ramener vos déchets ;
- respecter les itinéraires d'accès et de retour, ne piétinez pas les clôtures, refermer les barrières ;
- parquer les véhicules aux endroits prévus à cet effet.

8 INFORMER :

Tenir informé le réseau interfédéral de gestion des canyons via le site www.ffme.fr/canyon ou en prenant contact avec le comité départemental de la Fédération française de la montagne et de l'escalade et / ou de spéléologie et/ou de la Fédération des clubs alpins français en cas de :

- contact avec un propriétaire des terrains traversés, un riverain, le maire de la commune, autres usagers, etc., si ce contact est de nature à faire évoluer le libre accès au canyon ;
- détérioration du chemin d'accès et /ou du chemin de retour ;
- présence d'embâcle dans le canyon ;
- détérioration d'ancrages ;
- autres informations significatives...